



10e édition

Trophée VTT des Monts de Vaucluse

UFOLEP 84 / BPPC

Le Trophée VTT des Monts de Vaucluse UFOLEP 84 c'est :

- Pour la Dixième saison consécutive un challenge à dimension humaine à travers les plus beaux sites VTT du Vaucluse et de ses environs.
- Un cahier des charges rigoureux qui vous garantit des prestations de qualité et identiques sur chaque manche.
- Une saison clé en main pour se faire plaisir entre amis, chacun à son niveau sur des distances adaptées.
- L'accueil et la convivialité "made in Trophée VTT des Monts de Vaucluse"
- La découverte de superbes tracés majoritairement en single tracks, peaufinés par les 4 clubs organisateurs.
- Des classements disponibles en temps réel à l'arrivée
- Le sac ravitaillement à l'arrivée pour reprendre des forces.

PRESENTATION

DES

4 MANCHES

▶ **Présentation 1ere manche**

Le C.S Cavillon organisera cette année la 1ère manche de cette 10e édition du Trophée sur des distances adaptées pour un lancement de saison avec une boucle de 8 km à effectuer d'une à trois fois selon la catégorie à travers la colline Saint Jacques.

▶ **Date**

Dimanche 31 janvier 2010
Inscriptions de 8h à 9h30
Départ à 10h

▶ **Accès**

Depuis Cavillon, suivre accès Course VTT et rejoindre la Colline Saint Jacques.

▶ **Hébergement**

Infos auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal
Cavillon-Luberon
Place François Tourel - BP 176 - 84305 CAVAILLON CEDEX
tel 04 90 71 32 01 - télécopie 04 90 71 42 99
<http://www.cavillon-luberon.fr/>
O.T.CAVAILLON@wanadoo.fr

▶ **Contact Organisateur**

Mr Charles Lozano :
Tél : 04.90.71.47.55
06.70.39.87.43
Email : lozano.charles@orange.fr

► **Présentation 2ème manche**

Les Crapauds de Gigo organiseront cette année la 1^{ère} manche de cette 9^e édition du Trophée.

C'est toujours dans le cadre idyllique du site de la ferme de l'étang que se déroulera cette organisation : la Rhône Ouvéze VTT. Sur un circuit résolument ludique avec plus de 60% de singles tracks, les organisateurs se sont inspirés du mythique circuit canadien de Bromont comme d'exemple pour cette boucle d'environ 7 km à faire de 1 à 4 fois selon les catégories. Des descentes à couper le souffle et quelques montées des plus haletantes, sans oublier le départ et l'arrivée à la ferme de l'étang dans un écrin de verdure qui l'abrite du mistral.

► **Date**

Dimanche 14 mars 2010

Inscriptions de 8h à 9h30

Départ à 10h

► **Accès**

Depuis Orange Sud prendre Courthézon par RN7. Une fois à Courthézon prendre direct. Châteauneuf du Pape.

Depuis Avignon Nord, direct. Orange. Une fois à Courthézon prendre direct. Châteauneuf du Pape.

► **Hébergement**

Infos auprès de la Maison du Tourisme et du Vin - Place Nassau,
84350 COURTHEZON

Tél. 04.90.70.26.21

Télécopie : 04.90.70.26.21

Email : ot-courthezon@wanadoo.fr

Site internet : www.provenceguide.com

► **Contact Organismes**

Tél : 06.72.99.44.04 06.75.53.87.86

Email : lgoumarr@hotmail.com

▶ Présentation 3^e manche

Aux pieds des Monts de Vaucluse, s'étend ce que l'on appelle le Pays des Sorgues.

Célèbre et très visité, le village de Fontaine-de-Vaucluse exerce un attrait bien compréhensible. C'est là en effet que l'on trouve la plus grande exurgence d'Europe aux pieds de falaises de plus de 200 mètres de hauteur. La "vallée close", qui a donné son nom au département il y a deux siècles, est un site majestueux où règne le souvenir de Pétrarque qui y séjourna au XIV^e siècle et celui de René Char, deux poètes appartenant au panthéon littéraire de l'humanité. La Bondelonnette se fera sur une boucle de 10 km (à parcourir 2 ou 3 fois selon les catégories) dans la garrigue sur les hauteurs de fontaine dans une zone dénommée « Bondelon ».

▶ **Date**

Dimanche 11 avril 2010

Inscriptions de 8h à 9h30

Départ à 10h

▶ **Accès**

Le site de l'épreuve se situe au stade de Galas (2 km avant le centre du Village route de Cavaillon).

▶ **Contact Organismes**

Sylvain TESTUD tél : 06-72-76-64-85, testud.sylvain@free.fr

Olivier BONVIN tél : 06-12-96-14-90, olivierbonvin84@orange.fr

▶ **Présentation 4^e manche et finale**

Une première à Cavillon avec le Véloroc en association avec Taillades Multisports. Circuit technique de 8 kms à parcourir en plusieurs boucles en fonction des catégories.

▶ **Circuit**

Puisque c'est la finale, le parcours sera à découvrir le jour même...
Pour maintenir le suspens jusqu'à la fin !

▶ **Date**

Dimanche 2 mai 2010
Inscriptions de 8h à 9h30
Départ à 10h

▶ **Accès**

Le site de l'épreuve se situe au Centre des Taillades, proche de la mairie.

▶ **Hébergement**

Infos auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal
Cavillon-Luberon
Place François Tourel - BP 176 - 84305 CAVILLON CEDEX
tel 04 90 71 32 01 - télécopie 04 90 71 42 99
<http://www.cavillon-luberon.fr/>
O.T.CAVILLON@wanadoo.fr

▶ **Contact Organisateur**

Véloroc : 04.90.76.06.16, <http://veloroc.free.fr>

REGLEMENT 2010

TROPHÉE VTT

UFOLEP 84

PREAMBULE

Tous les organisateurs du Trophée ont signé la charte VTT UFOLEP 84. Celle-ci garantit une qualité d'organisation et de présentation identique sur toutes les manches (balisages, ravitaillements, logistique, horaires, classement informatique, etc.).

Les organisateurs et les participants veilleront à ce que l'état d'esprit qui les anime soit conforme à « l'autre idée du sport » prônée par l'Ufolep. A cette fin il est utile de rappeler que :

- chacun s'efforce de collaborer à l'organisation d'une (ou plusieurs) épreuves proposée(s) par son association.
- chaque coureur respecte les autres coureurs notamment sur le circuit (dépassement, parties étroites, chutes etc.)

Tout coureur ne respectant pas cette philosophie de bon sens et de convivialité pourra se voir interdire de course pour toutes les autres manches à venir du trophée.

1- PARTICIPATION

Toute manche du Trophée VTT des Monts de Vaucluse UFOLEP-Banque Populaire est ouverte à tous les titulaires d'une licence UFOLEP R3 en cours de validité, et éventuellement à tout autre participant dans les limites posées par les règlements généraux de l'UFOLEP et les accords nationaux en cours avec une autre fédération.

Pour ce qui concerne les licenciés Ufolep, il est rappelé que le renouvellement des licences doit être fait au plus tard le 31 octobre de la saison en cours. En conséquence, les coureurs présentant une licence de l'année précédente (ou un renouvellement provisoire) ne seront pas autorisés à courir. Aucune tolérance ne sera admise. Cette disposition ne s'applique pas aux nouveaux affiliés.

Dans le cas de non licenciés toutes catégories ou licenciés d'autres sports, des mesures spécifiques doivent être prises en particulier, la présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de VTT datant de moins de 3 mois (voir règlements administratifs et sportifs) au jour de la manifestation, d'une autorisation des parents pour les mineurs (même licenciés Ufolep ou autres fédérations). Les non licenciés ou licenciés d'autres fédérations seront classés à la course mais ne rentreront pas en compte dans le classement du Trophée VTT.

Un coureur non licenciés ou licenciés autres fédérations prenant une licence Ufolep avant une manche pourra entrer dans le classement du trophée et récupérer les points correspondant à sa place lors de la manche précédente.

2 - TARIFS

- 5€ pour les licenciés UFOLEP minimes et benjamins
- 8€ pour les licenciés UFOLEP autres catégories
- 8€ pour les non licenciés ou licenciés dans d'autres fédérations, minimes et benjamins
- 13€ pour les non licenciés ou licenciés dans d'autres fédérations, autres catégories

Pas de majoration le jour de l'épreuve.

3 - CATEGORIES

L'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive, soit le 1er septembre 2009.

MASCULINS :

Minimes : 13-14 ans

Cadets : 15-16 ans

Juniors: 17-18 ans

Seniors A : 19ans à 29 ans inclus

Seniors B: 30 ans à 39 ans inclus

Vétérans A: 40 ans à 49 ans inclus

Vétérans B: 50 ans et plus

FEMININES :

Minimes : 13-14 ans

Cadettes : 15-16 ans

Féminines A: de 17 ans à 34 ans inclus

Féminines B : de 35 ans et plus

Un sur classement est possible selon les appartenances fédérales. Il est irréversible pour l'année en cours.

4 - PARCOURS

Ils sont à l'initiative des clubs organisateurs (circuit en ligne ou en boucle).

Les départs se feront par catégorie : Seniors A & B, Juniors et tandems à 10 heures, tous les autres entre 5 et 10 mn après (éventuellement 3ème départ pour les minimes).

Des points de contrôle seront mis en place avec la présence de commissaires adjoints.

Tout coureur non pointé à un contrôle sera déclassé.

5 - SECURITE

1/ Matériel

Le vélo utilisé devra être exclusivement de type VTT et en bon état (les commissaires peuvent interdire le départ ou arrêter un concurrent dont le matériel ne répond pas ou plus aux règles élémentaires de sécurité ou dont le numéro de plaque de cadre n'est pas lisible. Le port du casque rigide est obligatoire. Les plaques de cadre doivent être restituées par les coureurs à la fin de la course.

2/ Présence sur le parcours

Sont autorisés à emprunter le parcours durant l'épreuve outre les coureurs et les officiels, les piétons supporteurs, à la condition expresse de ne pas perturber le bon déroulement de l'épreuve (gêne des autres concurrents, débalisage, etc.).

Tout manquement constaté pourra entraîner la disqualification du coureur supporteur.

3/ Abandon

Pour des raisons de sécurité, tout abandon doit être signalé impérativement à un commissaire et la plaque de cadre remise à celui-ci.

4/ Briefing d'avant course obligatoire

Appel des concurrents pour la mise en place de la grille de départ selon classement.

Départ prioritaire pour les licenciés UFOLEP

6 - CLASSEMENT

Seuls les licenciés UFOLEP participent au classement du Trophée VTT.

Les points seront acquis de la façon suivante :

30 points au premier.

26 points au deuxième.

23 points au troisième.

21 points au quatrième.

20 points au cinquième.

Dégressif d'un point jusqu'au 20^{ème}. Après le 20^{ème} : 5 points aux participants ayant terminés la course et 1 point aux participants ayant abandonnés.

Les 4 meilleures manches seront prises en compte pour l'établissement du classement final.

Les résultats provisoires sont affichés à la fin de la course et envoyés par e-mail à ceux qui en font la demande.

Les résultats ne deviennent définitifs qu'après vérifications complètes des feuilles de contrôle et examen des réclamations.

A noter :

Le Trophée sert de support à la sélection départementale du Vaucluse pour les qualifications du championnat National

7 - RECOMPENSES

Seront récompensés :

- les 3 premiers licenciés Ufolep de chaque catégorie
- le 1er au scratch de chaque catégorie, A et B confondues pour les seniors, féminines et vétérans ; qu'il (elle) soit licencié(e) Ufolep, autre fédération ou non licencié(e).

LES PRIX ET PRIMES EN ESPECES SONT INTERDITS.

8 - RECLAMATIONS

Tout vététiste estimant avoir subi un préjudice pendant une épreuve, est en droit de déposer après l'arrivée, une réclamation auprès des commissaires.

Ce droit de réclamation n'appartient qu'au licencié ou à un de ces dirigeants licenciés.

Une réclamation est recevable :

- oralement dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est examinée par les commissaires.
- et/ou par écrit après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 h ; comporter la signature du réclamant et être adressée au responsable de la commission 2 roues : Mr Philippe Lemaître. Elle devra s'accompagner du versement d'une somme de 50€.

Les réclamations concernant la régularité d'un engagement doivent se faire avant le départ et verbalement.

L'examen de la réclamation seront assurés par des membres de la commission 2 roues et les sanctions éventuelles infligées pourront aller jusqu'à 4 semaines de suspension dans une première instance.

9 - DIRECTION DE L'EPREUVE ET COMMISSAIRES

1. le Président de l'organisation

Il est désigné par l'association organisatrice de l'épreuve.

Sa fonction se limite à la matérialité de l'organisation et exclu toute immixtion dans la direction sportive.

2. le Directeur de l'épreuve

Il préside le jury des commissaires composé de 3 titulaires mini : le directeur de l'épreuve, le(s) juge(s) à l'arrivée, le(s) commissaire(s).

Il est habilité à prendre (après consultation du jury) toute décision nécessaire au bon déroulement de la compétition. Sa voix est prépondérante en cas de délibération du jury.

Il assure avec le Président de l'organisation, le bon déroulement de l'épreuve.

3. les Commissaires (officiels Ufolep)

Ils assistent le directeur de l'épreuve.

Ils sont chargés de la régularité et de la surveillance de la course en

référence au règlement national VTT.

4. le Juge à l'arrivée

C'est pour le trophée VTT, le chronométreur. Il fait partie du jury des commissaires.

Ces décisions sont sans appel à l'issue de toute contestation.

5. les Commissaires adjoints

Ils sont licenciés Ufolep, mis à disposition par l'organisation et agréés par le jury officiel.

Ils ont pour mission de rendre compte aux commissaires, des incidents et/ou irrégularités constatés en course. Ils ne font pas partie du jury

Le fait de s'inscrire implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et en accepte les différentes clauses.